

Formation conforme aux obligations fixées par le décret 2016-173 du 18 février 2016 (Loi ALUR)

**DURÉE**

17 jours (soit 136 heures)  
8h / jour – 8h45-12h30 / 13h30-17h45

**PRIX**

4 420€ HT par participant  
soit 5 304 € TTC

Frais de repas et d'hébergement non inclus

**PUBLIC CONCERNÉ**

Professionnels de l'immobilier (clerc, notaires, agents immobiliers, négociateurs...) souhaitant s'orienter vers le domaine de l'expertise.

Toutes personnes ayant des connaissances juridiques ou fiscales ou comptables ou dans l'immobilier.

**PRÉREQUIS**

- Personnes pouvant justifier d'une expérience significative dans le domaine de l'immobilier
- Maîtrise de la langue française

**PÉDAGOGIE**

Alternance d'exposés de synthèse, d'échanges et d'ateliers pratiques

**FORMATEURS**

Experts, ingénieurs, avocats, juristes, techniciens

**ÉVALUATION ET SUIVI**

QCM d'évaluation des connaissances Questionnaire de satisfaction Evaluation et mise en situation professionnelle

**P LUS D'INFOS**

Tél. : 0 969 320 805

Mail : [formation@ofib.fr](mailto:formation@ofib.fr)

[www.ofib.fr](http://www.ofib.fr)

**OBJECTIFS**

- Adopter des règles déontologiques
- Conseiller sur la qualité technique d'un bien
- Acquérir une méthodologie expertale
- Identifier les critères de qualité en expertise
- Estimer la valeur d'un bien de plusieurs méthodes d'évaluation
- Rédiger un avis circonstancié dans un rapport
- Trier et traiter les informations contenues dans un DDT

**PROGRAMME**

- Droit de l'urbanisme - 1 jour
- Droit de la construction - 1 jour
- Obligations réglementaires du bâtiment (DDT) - 3 jours
- Technologie et terminologie du bâtiment - 5 jours
- Méthode expertale d'évaluation des biens immobiliers – 4 jours
- L'expertise de justice civile en Immobilier– 1 jour
- Rédaction d'un rapport d'expertise – 1 jour
- Evaluation et mise en situation professionnelles – 1 jour

**VALIDATION**

Sous réserve d'assiduité à la formation et de réussite à l'examen, le stagiaire recevra :

- une attestation de fin de formation « CYCLE EXPERTISE IMMOBILIÈRE »

**Qualiopi**   
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : **ACTIONS DE FORMATION**

